

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 76

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Aides exceptionnelles à des collèges du Département

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de L'Education et des Collèges
12351**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives des collèges, le Département a décidé de promouvoir et de compléter les activités éducatives des établissements. En raison du nombre élevé de projets présentés, les attributions reposent sur des critères et un barème limitatifs. Or, peuvent être ainsi écartés des projets dont la réalisation nécessiterait une participation importante des familles. Il peut en résulter l'abandon du projet ou la mise à l'écart des familles les plus modestes.

Aussi convient-il qu'à titre exceptionnel notre collectivité puisse soutenir certains projets, lorsqu'ils revêtent un intérêt particulier sur le plan éducatif et répondent à la préoccupation du Département de promouvoir l'égalité des chances en réduisant les charges financières des familles, et quand le fonds de roulement du collège ne permet pas le financement du projet dans le cadre du budget de l'établissement. C'est dans ce cadre que les projets ci-dessous vous sont présentés.

COLLEGE	COMMUNE	PROJET	PROPOSITION
MAURON	Cabriès	Voyage au Benelux	2 500
DAUDET	Istres	Voyage en Italie	3 000
MONOD	Les Pennes Mirabeau	Déplacement à Auschwitz	1 300
DE MIRABEAU	Marignane	Echange avec Berlin	1 600
CHATEAU FORBIN	Marseille	Complément PAME	400
CLAIR SOLEIL	Marseille	Séjour en Angleterre	3 000
PREVERT	Marseille	"L'eau dans notre région"	2 000
QUINET	Marseille	Rencontre franco-allemande	4 000
ROSTAND	Marseille	Voyage à Venise	3 000
CLAUDEL	Vitrolles	Voyage en Angleterre - complément pour déplacement AVS	600
			21 400

Par ailleurs, le collège CHAPE, à Marseille, demande la réaffectation sur un séjour de plein air d'un FSI de 2.000 € (CP du 17/7/2015) attribué pour un séjour au ski, annulé.

Le collège François MITTERRAND, à Simiane, demande la réaffectation aux activités sportives du collège d'un FSI de 3.000 € (CP du 26/6/2015) attribué pour le déplacement des équipes de basket et de hand au championnat UNSS, cette dépense ayant été prise en charge par l'association sportive du collège, et non par l'établissement.

PROPOSITION

Compte-tenu de l'intérêt des projets présentés, je vous propose d'accorder aux collèges les subventions de fonctionnement figurant ci-dessus, pour un total de 21.400 €, et d'accepter les réaffectations demandées.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, il conviendra de prélever le montant des subventions accordées, soit 21.400 €, sur l'imputation 65-221-65737, sur les crédits mis à disposition au titre de 2016 (programme 22006 - Fonds d'intervention).

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations ci-dessus, et sur proposition de Mme la déléguée aux collèges, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL